

Inscription en Collège niveaux 5°, 4° et 3° et

Inscription 6° après le 9 juin 2023,

Démarches à suivre

I. Vous arrivez dans le département :

- Déterminer le collège de secteur au regard de l'adresse effective de l'enfant :

Consulter le lien : <https://www.ac-montpellier.fr/affectation-en-college-121487>

- Envoyer une demande d'affectation dans le collège du secteur par mail à :

affectation.college66@ac-montpellier.fr ou par courrier postal :

DSDEN66 – DVE

45 av J.Giraudoux

CS20348 66002 PERPIGNAN Cedex

Vous joindrez à votre mail les pièces suivantes :

- La photocopie du dernier bulletin scolaire avec l'avis de passe en classe supérieure.
- La copie d'un justificatif de domicile probant à votre nom et de moins de 3 mois (facture EDF, GDF, bail passé avec une agence immobilière, quittance de loyer...); attention, ne sont pris en compte : bail entre particuliers, facture de téléphonie mobile.

II. Vous souhaitez demander un collège autre que celui de secteur



L'établissement souhaité n'a pas obligation d'accueillir les élèves ne relevant pas de son secteur. En cas de refus, vous serez affecté dans le collège de secteur.

Pour plus d'informations, vous pouvez :

→ Consulter le site de la DSDEN :

<https://www.ac-montpellier.fr/dsden66/cid90897/inscription-au-college.html>

→ Poser vos questions par messagerie : affectation.college66@ac-montpellier.fr

→ Prendre rdv : ce.dsden66dve@ac-montpellier.fr

Vous renseignerez dans votre demande de rendez-vous :

- le nom, prénom, date de naissance et niveau de classe pour la rentrée scolaire 2023 de votre enfant.
- L'objet de la demande de rdv.
- Un numéro de téléphone du responsable légal.